

*Utilisez le cadre disponible ci dessous en restant sur une seule page  
(Ne pas dépasser 2 000 caractères en caractère TIMES 11)*

<p><b>Société Française de Médecine Générale</b></p> <p><b>141, avenue de Verdun 92130 Issy les Moulineaux</b></p> <p><b>Tél : 01.41.90.98.20 Fax : 01.41.90.98.21</b></p> <p><b>e-mail: <a href="mailto:sfmg@sfmg.org">sfmg@sfmg.org</a></b></p> <hr/> <p>Selon la nature de votre sujet structurer votre abstract ainsi :</p> <p><b>Titre Auteur Structure Objectif Méthode Résultats Conclusion</b></p> <hr/> <p>TYPE DE PRESENTATION</p> <p><b>Présentation orale 30 mm</b></p>	<p><b>Titre : SIXIEME SEMESTRE: proposition de mise en place</b>  <b>Auteur :Dr Gilles MOREL</b>  <b>Structure : Département de médecine générale, faculté de médecine de Dijon</b></p> <p>La durée du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales pour la médecine générale est fixé à 3 ans depuis la rentrée universitaire 2001-2002 ; cet allongement correspond à l'adjonction d'un semestre supplémentaire dénommé « 6<sup>ème</sup> semestre ».</p> <p><b>Objectif :</b> mettre en place le plus rapidement possible ce semestre de manière à ce que tous les étudiants ne se retrouvent pas à le faire en même temps</p> <p><b>Méthode :</b> travail de réflexion par un groupe d'enseignants en médecine générale de la faculté de médecine de Dijon, les Drs G . Salfati, JN. Beis, P. Mercier, Th. Jean, S. Casset, B. Vernet et G. Morel.</p> <p><b>Résultats :</b> au vu des décrets parus, ce semestre doit se faire préférentiellement en secteur ambulatoire ; de manière à préparer au mieux les étudiants à leur futur métier il est apparu la nécessité d'une formation en autonomie supervisée .          En pratique, il est proposé la création d' « unités pédagogiques de proximité » constituées de 4 médecins sous la responsabilité de l'un deux (superviseur) ; ces unités servant de lieu de stage pour l'étudiant qui devrait y effectuer un certain nombre de demi-journées en autonomie, c'est-à-dire à la place et en l'absence du médecin. Ce nombre de demi journées serait de 210 dont 30 consacrées à la recherche et 120 à 180 dans l'unité pédagogique (120 au minimum en médecine générale, 60 maximum dans une structure agréée ou consacrées à une formation complémentaire ou à un projet professionnel spécifique). Pour que ces stages soient formateurs, il faut d'une part qu'un minimum d'actes soit effectués en autonomie (500 pour 120 demi journées ) mais à un rythme pas trop soutenu pour que le stagiaire ait le temps d'analyser son activité d'autre part que les problèmes rencontrés puissent être analysés ce qui sera fait lors de réunions hebdomadaires avec le superviseur.          La validation de ce semestre reposera sur le respect des critères définis ci-dessus et une évaluation par les médecins de l'UPP.          L'évaluation du stage sera faite par le résident sur l'atteinte des objectifs et par le département de médecine générale pour l'évaluation de l'unité pédagogique</p> <p><b>Conclusion :</b> la mise en place du stage en autonomie en soins primaires est possible rapidement et constitue une véritable chance de formation professionnelle adaptée pour les étudiants</p>
---	---

**DONNEES DE PRESENTATION DE L'AUTEUR**

Nom de l'auteur : Dr Gilles MOREL

Adresse : 4 rue Claus Sluter 21000 DIJON

Téléphone :03 80 73 62 28 Fax :03 80 73 10 41

Email : g.morel@medsyn.fr